

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 26 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026
Date d'affichage de la convocation : 20/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	26
Représentés :	03
Votants :	29

Délibération n°

2026_D_027

L'an **deux mille vingt-six**, le **20 mars à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY Bernal COLLOMBET, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Roman VINCENT, Axelle BOUDIN, Philippe GOFFART, Agnès PETITJEAN, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), M. Gérald ROUSSELOT (pouvoir à Reynald CARLOT), Mme Elodie BRINDLE-CHORAIN pouvoir à Sophie BLANCHIN).

Absents : --

Secrétaire de séance : Sylvie VELUT

Objet de la délibération : RESTAURANT LE 7 DE CŒUR – PALIS (COMMUNE DELEGUEE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS) – AVENANT DE RESILIATION AMIABLE AU BAIL COMMERCIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le bail commercial conclu en date du 30 septembre 2021 entre la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS et la société le 7 DE COEUR, portant sur le local sis 3-7 place Gambetta à Pâlis (commune déléguée),

Considérant que les parties se sont rapprochées afin de convenir d'une résiliation amiable dudit bail commercial,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de mettre fin à ce bail dans les conditions définies par l'avenant de résiliation amiable,

Considérant les termes de l'avenant de résiliation amiable ci-annexé, notamment en ce qui concerne la date de résiliation fixée au 31 décembre 2025 ainsi que les conditions financières et matérielles de cette résiliation,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ▶ **APPROUVE** l'avenant de résiliation amiable du bail commercial conclu avec la société le 7 DE COEUR, dans les conditions définies dans le document annexé.
- ▶ **FIXE** la date de résiliation du bail au 31 décembre 2025.
- ▶ **PRECISE** que cette résiliation intervient à titre gratuit.
- ▶ **ACCEPTE** la reprise du matériel resté sur place pour la somme de 500 € et **DIT** que les crédits seront inscrit au budget commune 2026.
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant de résiliation amiable ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- ▶ **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

